

CRISE DES
INÉGALITÉS
EXTRÊMES EN
AFRIQUE
RECONSTRUIRE PLUS
ÉQUITABLEMENT
APRÈS LA COVID-19

L'indice de l'engagement à la réduction des inégalités : document d'information sur l'Afrique Février 2022





#### INTRODUCTION

L'Afrique est confrontée à une crise des inégalités extrêmes qui sape la croissance, empêche l'éradication de la pauvreté et nourrit l'insécurité. Les six milliardaires africains les plus riches ont désormais une fortune supérieure à celle des 50 % les plus pauvres de toute la population africaine. Le présent document d'information montre que la COVID-19 a aggravé cette crise et que les réponses des gouvernements africains et des institutions financières internationales ont peu d'effet alors que le fardeau de la dette s'alourdit et que l'austérité s'installe. Tandis que certains gouvernements africains s'évertuaient à lutter contre les inégalités avant la COVID-19, par le biais de services publics équitables, d'une fiscalité progressive et de solides droits du travail, notamment pour les femmes, la plupart n'en faisaient rien. Ce document présente un plan complet de mesures qui pourraient être prises par les gouvernements africains, l'UA et la communauté internationale, y compris l'UE, pour réduire considérablement les inégalités, éradiquer la pauvreté, accélérer la croissance et réduire l'insécurité dans toute l'Afrique.

#### Résumé

#### CRISE DES INÉGALITÉS, DE LA DETTE ET DE L'AJUSTEMENT EN AFRIQUE

L'Afrique est confrontée à une crise des inégalités extrêmes : la région concentre sept des dix pays les plus inégalitaires du monde ; les inégalités sapent la croissance dans chaque État membre de l'Union africaine ; et les 1 % d'Africain·es les plus riches détiennent 33 % de la richesse du continent. Ces inégalités sont une cause majeure d'instabilité politique et d'insécurité.

La pandémie de COVID-19 a considérablement accru la pauvreté et creusé les inégalités, de sorte que les six Africains les plus riches possèdent désormais une fortune supérieure à la richesse cumulée des 50 % les plus pauvres. Par conséquent, à défaut d'une accélération des efforts pour réduire les inégalités, il sera impossible de mettre fin à l'extrême pauvreté en Afrique d'ici 2030.

L'Afrique était mal préparée pour faire face à une pandémie, 52 % de ses citoyen·nes n'ayant pas accès aux soins de santé, 83 % n'ayant pas accès à la protection sociale et 52 % des travailleurs et des travailleuses n'ayant aucun droit formel en matière de travail. En raison de l'accès inégal aux vaccins (11 % des Africain·es avaient été vacciné·es début février, contre 71 % des Européen·nes), les Africain·es sont plus susceptibles de mourir de la COVID-19.

Les gouvernements africains ont vaillamment tenté de faire face à l'épidémie de COVID-19, mais la plupart d'entre eux ne disposaient pas de financements abordables pour augmenter fortement leurs dépenses. Les pays à faible revenu n'ont dépensé que 3,1 % de leur PIB et les marchés émergents 5,3 % de leur PIB, contre 19,1 % pour les pays de l'OCDE. Une grande partie de ces dépenses a été consacrée aux soins de santé et à la protection sociale, mais la plupart des gouvernements africains sont en train de supprimer progressivement ces mesures, ne laissant aucune augmentation à long terme des dépenses de santé ou de protection sociale pour lutter contre les futures pandémies.

En Afrique, le fardeau de la dette a fortement augmenté avant et pendant la COVID-19 : le service de la dette est presque trois fois plus élevé que les dépenses d'éducation, six fois plus que les dépenses de santé, 22 fois plus que les dépenses sociales et 236 fois plus que les dépenses d'adaptation au changement climatique. Pour rembourser les dettes et réduire les déficits budgétaires, le FMI encourage la plupart des pays à appliquer des mesures d'austérité : sur la période 2021-2026, 43 États membres de l'UA vont réduire leurs dépenses d'un montant cumulé de 5,4 % du PIB, soit un total de 183 milliards de dollars. Cela confirme de précédentes conclusions d'Oxfam, qui montraient qu'en 2020-2021, le Fonds avait encouragé 33 pays africains à mettre en place des politiques d'austérité<sup>1</sup>.

#### QUE PEUT-ON FAIRE FACE À CETTE CRISE ?

Les principales politiques gouvernementales contribuant à la réduction des inégalités sont la gratuité universelle de l'éducation et des services de santé et la protection sociale ; une fiscalité équitable ; et le renforcement des droits du travail, en particulier pour les femmes. Development Finance International et Oxfam International ont conçu un indice de l'engagement à la réduction des inégalités (ERI) pour suivre les progrès de ces politiques et leur impact dans 158 pays, dont 47 en Afrique<sup>2</sup>.

D'après le dernier rapport sur l'indice ERI, l'Afrique du Nord surpasse les autres régions du continent, tandis que l'Afrique centrale reste à la traîne. Les pays africains qui s'en sortent le mieux sont l'Afrique du Sud et les Seychelles, mais ils n'obtiennent qu'un score de 0,75, ce qui signifie qu'ils pourraient faire un tiers de plus pour égaler les pays les plus performants à cet égard dans le monde. Le Lesotho se classe parmi les cinq premiers, ce qui montre que les pays à faible revenu peuvent eux aussi obtenir de bons résultats. Les pays les moins performants sont le Soudan du Sud, le Nigeria, le Tchad, le Liberia et la République centrafricaine.

En ce qui concerne les **services publics**, de nombreux pays africains consacrent une part importante de leur budget à l'éducation, mais la plupart sont très en deçà des objectifs de l'UA ou des objectifs mondiaux en matière de dépenses d'éducation, de santé, de protection sociale et d'agriculture. En raison des faibles montants dépensés par habitant·e, l'éducation, la santé et la protection sociale n'atteignent pas les personnes les plus pauvres. En Afrique, les dépenses sociales ne réduisent les inégalités que de 7,8 %, contre 8,5 % en Asie et 10 % en Amérique latine. La Namibie (34 %), l'Afrique du Sud (22 %) et le Bénin (19 %) se distinguent toutefois par leur utilisation des dépenses sociales pour réduire les inégalités.

L'Afrique obtient de meilleurs résultats en matière de **fiscalité équitable**, car ses systèmes fiscaux sont progressifs sur le papier, de nombreux pays appliquant des taux d'imposition élevés sur le revenu des personnes physiques et sur les sociétés, ainsi que des exonérations de TVA sur les produits alimentaires. Pour autant, l'Afrique ne perçoit que 29 % des impôts correspondant à ses taux d'imposition, soit 10 % de moins que les autres régions en développement, en raison des niveaux élevés d'exonération et de fraude fiscales. Les impôts sur la fortune, les plus-values, les héritages et la propriété sont également faibles. En conséquence, la fiscalité *accroît* en fait de 1 % les inégalités en Afrique, même si la Tanzanie et la Tunisie sont parvenues à réduire les inégalités de 10 % grâce aux impôts.

Les pires performances africaines concernent les **droits du travail**. Bien que les politiques semblent bonnes à de nombreux égards sur le papier, certains pays violent de manière répétée les droits du travail, n'ont pas de lois ou ne font pas respecter les droits du travail des femmes, et ont des salaires minimum très bas. Mais surtout, 67 % de la population active en Afrique est au chômage ou sous-employée, ou occupe des emplois sans contrat officiel, ce qui fait que l'Afrique présente les inégalités salariales les plus fortes de toutes les régions en développement.

Le présent document d'information soumet une série de recommandations clés aux gouvernements africains, à la Commission de l'UA et à la communauté internationale concernant les mesures à prendre d'urgence pour réduire les inégalités en Afrique, et ainsi éradiquer la pauvreté, accélérer la croissance et réduire l'insécurité et les pressions migratoires.

#### **CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

La crise des inégalités extrêmes en Afrique n'a rien d'une fatalité, pas plus que son aggravation pendant la pandémie de COVID-19. Cependant, à défaut d'efforts concertés des gouvernements et sans le soutien de la communauté internationale, la crise ne fera que s'aggraver et empêchera la région d'atteindre les ODD. La pandémie doit agir comme un signal d'alarme pour les dirigeant-es aux niveaux national, régional et mondial, en appelant à un relèvement inclusif qui s'attaque énergiquement aux inégalités. Malgré les efforts considérables déployés dans ce domaine par certains gouvernements de la région, les inégalités produites par le marché en raison de la faiblesse des droits du travail ainsi que l'accès inégal à la terre et au crédit maintiennent les inégalités à un niveau beaucoup trop élevé. Les efforts de nombreux autres gouvernements africains pour lutter contre les inégalités sont loin d'être à la hauteur des besoins et creusent même les inégalités dans de nombreux cas. Seuls des mesures immédiates visant à inverser la hausse des inégalités imputable à la pandémie, un renforcement vigoureux de l'engagement national en faveur de politiques de lutte contre les inégalités et un soutien régional et international peuvent permettre aux pays africains de sortir de la pandémie sans voir les inégalités et la pauvreté exploser, et de reprendre leur progression vers la réalisation des ODD.

#### 1. LES RECOMMANDATIONS LES PLUS URGENTES

- Garantir la distribution de vaccins contre la COVID-19 à tous les pays africains, en vue d'atteindre une couverture vaccinale de 70 % d'ici juin 2022, conformément à l'objectif mondial de l'OMS.
- Inverser immédiatement l'austérité budgétaire prévue, en mettant particulièrement l'accent sur l'augmentation des dépenses de santé, d'éducation et de protection sociale pour atteindre les ODD.
- Ces efforts de dépenses accrus devraient être financés par :
- l'augmentation des taux et du recouvrement des impôts progressifs sur le revenu et sur la fortune dans chaque pays ;
- l'annulation du service de la dette dû à tous les créanciers entre 2022 et 2025 ;
- la réaffectation de 100 milliards de dollars de DTS aux pays en développement à faible revenu (PDFR) sous forme de dons. En cas de prêts supplémentaires, ceux-ci doivent être hautement concessionnels et ne doivent être assortis d'aucune conditionnalité ou seulement d'une conditionnalité minimale ; et
- l'augmentation des flux d'aide vers l'Afrique visant à renforcer les dépenses sociales de lutte contre les inégalités.

Il faut donner mandat au FMI et à la Banque mondiale de veiller à ce que tous les programmes nationaux et les conseils politiques soient axés sur la réduction des inégalités et comportent des mesures spécifiques et urgentes pour rendre les politiques en matière de fiscalité, de services publics et de travail plus efficaces à cet égard.

#### 2. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS AUX ÉTATS AFRICAINS

Sur tout le continent, il est essentiel que les gouvernements nationaux élaborent des plans de relèvement post-COVID, notamment :

### A. Dépenser beaucoup plus pour des services publics universels de haute qualité qui réduisent le fossé entre les riches et les pauvres.

- Affecter 20 % des budgets gouvernementaux à l'enseignement universel gratuit dans la maternelle, le primaire et le secondaire.
- Affecter 15 % des budgets gouvernementaux au financement de soins de santé publics universels et gratuits, sans frais d'aucune sorte pour les patient·es.
- Mettre en place des programmes de protection sociale universelle, par exemple pour les travailleurs et les travailleuses pauvres, les enfants, les personnes handicapées, les chômeurs et chômeuses et les autres groupes vulnérables, y compris les retraité·es.
- Affecter 10 % des budgets à l'amélioration des investissements dans l'agriculture vivrière des petit es exploitant es.
- Accroître les investissements dans l'eau, l'assainissement et l'hygiène afin de garantir un accès et une couverture universels.

#### B. Redistribuer les revenus et les richesses grâce à une fiscalité progressive

- Rendre l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu des personnes physiques plus progressifs
- Introduire ou renforcer les impôts sur la fortune, les plus-values, la propriété, les transactions financières et les revenus.
- S'assurer que les denrées alimentaires de base soient exonérées de taxe sur la valeur ajoutée et de taxes générales sur les ventes.

- Veiller à ce que les multinationales paient leur juste part d'impôts en renforçant les politiques de lutte contre l'évasion fiscale.
- Supprimer les exonérations fiscales inutiles pour les sociétés et les particuliers les plus riches, et réviser les conventions fiscales pour s'assurer qu'elles favorisent la création de recettes et n'accordent pas inutilement des privilèges en matière d'imposition.
- Renforcer la capacité des autorités fiscales nationales à lutter contre les flux financiers illicites, par le biais de la déclaration pays par pays des entreprises et de l'échange de données sur les bénéfices et les avoirs.
- Investir dans le renforcement des efforts de mise en conformité des administrations fiscales ciblant les sociétés et les personnes à hauts revenus.

### C. Renforcer les politiques et les droits du travail, en particulier pour les travailleurs et travailleuses informel·les, vulnérables et sans emploi.

- Veiller à ce que les travailleurs et travailleuses aient le droit de se syndiquer, de faire grève et de négocier collectivement, conformément aux conventions de l'OIT.
- Légiférer dans tous les pays contre la discrimination basée sur le genre, le viol et le harcèlement sexuel, et pour l'égalité des salaires.
- Allonger le congé parental et étendre le congé de paternité de manière significative afin de réduire la charge des soins non rémunérés pesant sur les femmes.
- Augmenter le salaire minimum pour qu'il corresponde au PIB par habitant·e.
- Investir bien davantage dans les structures nationales chargées de faire respecter la législation du travail, notamment en encourageant le secteur informel à se conformer progressivement aux lois et à offrir une protection sociale à ses employé·es.
- Investir dans les emplois du secteur public et les travaux publics pour réduire le chômage, et augmenter les allocations chômage.

#### 3. RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DES DIRIGEANT·ES DE L'UA ET DE LA COMMISSION DE L'UA

Le mandat de l'Union africaine dans la Vision 2063 comprend l'éradication de la pauvreté, irréalisable sans une réduction drastique des inégalités. En outre, le thème de l'UA pour 2022 est « Renforcer la résilience en matière de nutrition sur le continent africain : accélérer le capital humain, le développement social et économique ». Dans ce contexte, l'UA doit mettre la réduction des inégalités au cœur de son action à partir de 2022, comme suit :

# A. En reconnaissant la crise des inégalités extrêmes dans les États membres de l'UA et en planifiant pour y remédier

- Donner la priorité à la lutte contre les inégalités dans les ordres du jour des sommets, des réunions ministérielles et du Secrétariat.
- Élaborer un plan d'action continental commun pour fixer des objectifs clairs et accélérer les mesures visant à réduire les inégalités et la pauvreté.
- Mettre en place un mécanisme solide pour soutenir et suivre la réalisation de l'ODD 10 sur la réduction des inégalités.

#### B. En encourageant un « nivellement par le haut » dans les politiques de réduction des inégalités

- Renforcer le rôle des commissions régionales (CAE, CEDEAO, SADC, UEMOA) en conseillant les membres sur la coordination des politiques fiscales, en mettant en place des cadres régionaux d'harmonisation fiscale avec des impôts sur le revenu et une TVA plus progressifs, ainsi que des taxes renforcées sur les plus-values, la propriété, les revenus financiers et la fortune.
- Rechercher une harmonisation régionale des codes régissant les investissements et la fiscalité afin de freiner la concurrence fiscale néfaste dans la région, notamment en limitant fortement les incitations fiscales.
- Élaborer des cadres régionaux communs sur les mesures de lutte contre la fraude fiscale et les flux financiers illicites, notamment la déclaration fiscale pays par pays des entreprises et l'échange d'informations sur les comptes bancaires.
- Renforcer le suivi de la conformité aux normes de l'UA en matière de dépenses d'éducation, de santé, de protection sociale et d'agriculture, et l'étendre à l'évaluation de la couverture des services publics pour les personnes vivant dans la pauvreté.
- Élaborer des normes régionales relatives aux politiques du travail destinées à réduire les inégalités, telles que les droits syndicaux, les droits des femmes, le salaire minimum et les politiques en faveur de l'emploi formel, et en contrôler le respect.

#### 4. RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DE L'UE ET DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

La communauté internationale doit soutenir les efforts nationaux et régionaux, comme suit :

- En donnant mandat au FMI et à la Banque mondiale de veiller à ce que toutes les stratégies nationales, tous les programmes et tous les conseils politiques de l'UA soient axés sur la réduction des inégalités et comportent des mesures spécifiques pour y parvenir plus efficacement.
- En revenant immédiatement sur l'opposition à la dérogation à l'accord sur les ADPIC pour tous les vaccins,

traitements et technologies de lutte contre la COVID-19, et en soutenant le partage obligatoire des formules des vaccins par les sociétés pharmaceutiques, y compris le partage des technologies ARNm avec le centre de transfert de technologie pour les vaccins à ARNm de l'OMS en Afrique du Sud.

- En soutenant la mise en place rapide d'installations de production de vaccins sous contrôle public sur le continent.
- En accordant aux pays de l'UA une annulation complète de la dette lorsque cela est nécessaire, afin de ramener le service de la dette à un faible niveau et de garantir qu'ils disposent de suffisamment de financements pour atteindre les ODD.
- En créant un fonds mondial pour la protection sociale qui aide les pays à revenu faible et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure à offrir une protection sociale à toutes et tous d'ici 2030.

- En instaurant dans leur propre pays des taxes de solidarité sur la fortune, les revenus, les émissions de carbone et les transactions financières, dont une partie des recettes ira aux pays à revenu faible.
- En aidant les pays en développement à percevoir davantage d'impôts en inversant le « nivellement par le bas » mondial en matière de taux d'imposition des sociétés, en partageant les informations relatives aux déclarations fiscales des sociétés pays par pays et les informations sur les comptes bancaires mondiaux, et en mettant fin aux conventions fiscales qui réduisent la perception des impôts.
- En veillant à ce que toutes les réformes fiscales mondiales apportent une part équitable de leurs avantages aux pays en développement, en imposant tous les bénéfices là où ils ont été générés, dans le cadre d'un processus voyant les pays en développement représentés de manière égale.
- En veillant à ce que les politiques climatiques ne nuisent pas aux pays à revenu faible. Plus précisément, l'UE devrait envisager d'exclure les pays les moins avancés (PMA) du mécanisme d'ajustement carbone aux frontière (MACF) et utiliser les recettes du MACF pour accroître le soutien à l'action climatique dans les pays à revenu faible<sup>3</sup>.
- L'UE ne devrait pas faire pression sur les pays africains pour qu'ils mettent en œuvre le récent accord fiscal de l'OCDE (BEPS 2) ni pénaliser les pays qui ne l'ont pas approuvé en les inscrivant sur la liste noire des paradis fiscaux de l'UE. L'UE devrait permettre aux pays d'examiner attentivement les compromis de l'accord et la meilleure marche à suivre pour eux, y compris l'utilisation de mesures unilatérales telles que les taxes sur les services numériques ou l'impôt minimum de remplacement. Si des pays africains acceptent l'accord fiscal de l'OCDE, l'UE devrait les aider à le mettre en œuvre d'une manière qui leur convienne mieux, et les pays de l'UE devraient renégocier les conventions fiscales bilatérales prévoyant de faibles niveaux d'imposition, conformément aux dispositions de l'accord.
- L'UE doit être à la hauteur de sa rhétorique sur un « partenariat d'égal à égal » avec l'UA et soutenir les efforts nationaux et régionaux en donnant la priorité à la réduction des inégalités dans tous ses dialogues politiques au niveau national avec les pays africains, ainsi que dans ses interventions collectives et celles des États membres dans les organes de gouvernance du FMI et de la Banque mondiale. Elle pourrait également, à la demande des gouvernements africains, soutenir le renforcement des capacités pour aider les pays à concevoir et à mettre en œuvre des dépenses équitables et des politiques fiscales progressives, et à renforcer les droits du travail afin de réduire fortement les inégalités. Ce dernier point les aiderait à éradiquer la pauvreté et à accélérer considérablement la croissance du PIB d'ici à 2030.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Oxfam (décembre 2021), Oxfam Manifesto on Tax for the French Presidency of the Council of the EU. https://oi-files-d8-prod.s3.eu-west-2.amazonaws.com/s3fs-public/2021-12/Oxfam%20Manifesto%20on%20Tax.pdf

### 1 LES INÉGALITÉS EN AFRIQUE EN PÉRIODE DE COVID-19

### 1.1 L'AFRIQUE EST CONFRONTÉE À UNE CRISE DES INÉGALITÉS EXTRÊMES

Les Figures 1 et 2 montrent que l'Afrique est confrontée à une crise des inégalités extrêmes. L'Afrique concentre sept des dix pays les plus inégalitaires au monde. Dans chaque État de l'UA, les inégalités de revenu sont telles qu'elles pourraient réduire le PIB par habitant e de 1 à 10 « et empêcher les États de mettre fin à la pauvreté d'ici à 2030 . L'Afrique australe est la région la plus inégalitaire, et l'Afrique du Nord la moins inégalitaire. La concentration de la richesse entre les mains des citoyen nes les plus riches est très élevée, les 1 % les plus riches détenant au moins un quart de la richesse dans tous les pays, et plus de 40 % dans 14 pays<sup>6</sup>.

FIGURES 1 ET 2 INÉGALITÉS DE REVENU ET POURCENTAGE DE LA RICHESSE DÉTENUE PAR LES 1 % LES PLUS RICHES EN AFRIQUE

FIGURE 1

#### FIGURE 2

La majeure partie de l'Afrique est également en proie à de fortes inégalités persistantes entre les femmes et les hommes, ainsi qu'entre les zones urbaines et rurales. En Afrique australe et en Afrique de l'Est, les inégalités raciales sont un enjeu majeur : les revenus et la fortune des communautés blanches et asiatiques sont considérablement plus élevés que ceux des communautés noires<sup>7</sup>. Ces inégalités restent une cause majeure d'instabilité politique et d'insécurité armée dans de nombreuses régions (le Sahel, la Corne de l'Afrique, l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale), et alimentent un flux croissant de citoyen·nes vers l'Europe à la recherche d'une vie meilleure<sup>8</sup>.

#### 1.1.1 LA COVID-19 A CREUSÉ LES INÉGALITÉS ET EMPIRÉ LA PAUVRETÉ

Les revenus des personnes pauvres ont fortement chuté pendant la pandémie, la COVID-19 faisant basculer 39 millions d'Africain·es dans l'extrême pauvreté. Par conséquent, à défaut d'une accélération des efforts pour réduire les inégalités, il sera impossible d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) 1 (éliminer l'extrême pauvreté) et 10 (réduire les inégalités) en Afrique d'ici 2030<sup>9</sup>.

La pauvreté était déjà en hausse dans la région avant l'arrivée de la COVID-19, et la pandémie a fortement accentué cette tendance. L'Afrique subsaharienne compte actuellement un peu plus d'un milliard de personnes vivant avec moins de 5,50 dollars par jour. Selon les prévisions de la Banque mondiale, si la tendance se poursuit et si les inégalités ne sont pas combattues, 1,2 milliard de personnes vivront dans la pauvreté d'ici 2030 en Afrique<sup>10</sup>.

Les inégalités de richesses se sont également accrues de façon spectaculaire, les cinq milliardaires les plus riches d'Afrique ayant vu leur fortune augmenter d'un tiers (9,7 milliards de dollars). Les six personnes les plus riches d'Afrique possèdent désormais une fortune supérieure à la richesse cumulée des 50 % les plus pauvres. Au Kenya, les deux citoyens les plus riches possèdent plus de richesses que les 16,5 millions de personnes les plus pauvres ; le Marocain le plus riche possède plus de richesses que les 30 % les plus pauvres ; les deux Nigérians les plus riches possèdent plus de richesses que les 63 millions de personnes les plus pauvres ; le Sud-Africain le plus riche possède 37 fois plus de richesses que les 50 % les plus pauvres ; et le Zimbabwéen le plus riche possède plus de richesses que les 8,8 millions de personnes les plus pauvres<sup>11</sup>.

#### 1.1.2 DES AFRICAIN·ES MEURENT ENCORE À CAUSE DES INÉGALITÉS VACCINALES

L'impact de la COVID-19 sur la santé a été moins grave que dans d'autres régions : le nombre de décès officiellement confirmés n'est que de 238 000, mais les estimations basées sur la surmortalité indiquent qu'il s'agit d'une énorme sous-estimation et que le véritable bilan se situe plutôt entre 1 et 1,5 million de personnes. D'autres études suggèrent que les taux de mortalité/infection ajustés en fonction de l'âge sont deux fois plus élevés en Afrique et dans d'autres pays à revenu faible et intermédiaire que dans les pays à revenu élevé. À l'avenir, le nombre de décès risque de grimper plus rapidement en Afrique qu'ailleurs en raison de l'inégalité obscène de la distribution mondiale des vaccins : au 1er février 2022, seulement 10,9 % des citoyen·nes africain·es (5 % dans les pays africains à revenu faible) avaient un schéma vaccinal complet, contre 71 % des citoyen·nes de l'UE. Le Rwanda fait figure d'exception positive : ce pays africain à revenu faible a en effet vacciné 52 % de ses citoyen·nes<sup>14</sup>.

#### 1.1.3 L'AFRIQUE ÉTAIT MAL PRÉPARÉE POUR AFFRONTER LA PANDÉMIE

L'impréparation de l'Afrique, en termes de pourcentage de personnes ayant accès aux services de santé ou à la protection sociale et de pourcentage de la main-d'œuvre bénéficiant de droits formels en matière de travail (voir les Figures 3, 4 et 5), explique l'impact considérable de la pandémie sur la santé et les revenus des populations pauvres. Lorsque la pandémie a frappé, les installations sanitaires africaines étaient trop faibles pour réduire le nombre de décès, l'absence de protection sociale a rendu impossible les fermetures prolongées et la plupart des travailleurs et des travailleuses ne bénéficiaient d'aucune protection officielle<sup>15</sup>.

FIGURES 3, 4 ET 5 : COUVERTURE SANTÉ UNIVERSELLE, COUVERTURE DE PROTECTION SOCIALE ET DROITS FORMELS EN MATIÈRE DE TRAVAIL EN AFRIQUE

FIGURE 3

FIGURE 4

<mark>FIGURE</mark> 5

# 1.1.4 LES RÉPONSES DES GOUVERNEMENTS À LA COVID-19 SONT LIMITÉES, TEMPORAIRES ET INADÉQUATES POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

Étant dans l'incapacité d'emprunter des sommes importantes à des taux intéressants sur les marchés des capitaux, les gouvernements africains ont été fortement limités dans leur réponse à la COVID-19. Les pays d'Afrique australe et d'Afrique du Nord ont dépensé plus que les autres régions, principalement dans les pays qui avaient accès aux marchés de capitaux : les pays africains émergents ont ainsi dépensé en moyenne 5,3 % de leur PIB, tandis que les pays à revenu faible n'ont dépensé que 3,1 %. À titre de comparaison, les pays de l'OCDE ont consacré 19,1 % de leur PIB (voir Figures 6 et 7)<sup>16</sup>.

La plupart des pays sont en train de supprimer progressivement les dépenses « temporaires » liées à l'épidémie de COVID-19, sans pérenniser la moindre augmentation des dépenses de santé ou de protection sociale pour se prémunir contre de futures pandémies (à l'exception notable de l'Angola, du Bénin, du Ghana, de Maurice, du Mali, de l'Ouganda, du Rwanda, du Sénégal et du Togo) ni prévoir d'augmentation des dépenses d'éducation pour rattraper les mois d'apprentissage réduit ou permettre à des millions d'enfants (en particulier les filles) de retourner à l'école.

FIGURES 6 ET 7: RÉPONSES À LA COVID-19 PAR RÉGION ET PAR TYPE D'ÉCONOMIE

FIGURE 6

FIGURE 7

#### 1.1.5 LA DETTE A FORTEMENT AUGMENTÉ, ENTRAÎNANT UN RÉSULTAT DÉSASTREUX : L'AUSTÉRITÉ

Dans le même temps, le poids de la dette de l'Afrique a explosé. En 2021, la dette publique totale (extérieure et intérieure) représentait en moyenne 67 % du PIB, et le service de la dette représentait 51 % des recettes budgétaires. Le service de la dette a représenté 2,7 fois plus que les dépenses d'éducation, 5,9 fois plus que les dépenses de santé, 22 fois plus que les dépenses de protection sociale, et 236 fois plus que les dépenses d'adaptation au changement climatique<sup>17</sup>. Comme le montre la Figure 8, le service de la dette dépasse les dépenses de santé dans tous les pays sauf six, jusqu'à être 12 fois plus élevé en Gambie, et 77 fois plus élevé au Soudan du Sud. En moyenne, les deux tiers du service de la dette sont versés à des créanciers du marché national ou régional. La réaction de la communauté internationale a été faible : l'annulation ou la suspension du service n'a représenté que 9,3 milliards de dollars.

Pour rembourser les dettes tout en réduisant les déficits budgétaires, sans annulation de la dette ni nouveau financement extérieur, le FMI encourage la plupart des pays à appliquer des mesures d'austérité. La grande majorité (43) des États membres de l'UA seront soumis à des réductions de dépenses de 5,4 % du PIB en moyenne cumulée sur la période 2021-2026, pour un total de 183 milliards de dollars. Cela confirme les conclusions d'un précédent examen mené par Oxfam sur les prêts COVID-19 accordés par le FMI à 85 pays entre le 1er mars 2020 et le 15 mars 2021, révélant que le Fonds avait encouragé 33 pays africains à adopter des politiques d'austérité<sup>18</sup>. La grande majorité (43) des États membres de l'UA seront soumis à des réductions de dépenses de 5,4 % du PIB en moyenne cumulée sur la période 2021-2026, pour un total de 183 milliards de dollars. Seuls 11 pays (le Cameroun, l'Éthiopie, la Guinée, la Mauritanie, la RDC, la République du Congo, le Sénégal, la Somalie, le Soudan, la Tanzanie et le Zimbabwe) devraient voir leurs dépenses augmenter de 1,8 % du PIB sur cinq ans en moyenne. Dans de nombreux pays à revenu faible, certaines dépenses sociales (généralement dans l'éducation, la santé et certains programmes de filets de protection sociale) peuvent être épargnées par les réductions en instaurant des planchers de dépenses sociales. En revanche, si ces réductions sont mises en œuvre, cela anéantira toute chance d'atteindre les ODD dans la grande majorité des pays africains<sup>19</sup>.

### 1.1.6 LE FMI ET LA BANQUE MONDIALE FOURNISSENT DES FINANCEMENTS, MAIS NE PARVIENNENT PAS À S'ATTAQUER AUX INÉGALITÉS

Le FMI et la Banque mondiale peuvent jouer deux rôles principaux dans la crise actuelle et le relèvement postcrise. Le premier consiste à fournir des financements supplémentaires, ce qu'ils ont fait en 2020-2022. Depuis le début de la pandémie, le FMI a accordé aux pays africains une aide financière COVID-19 sous forme de prêts pour un montant total de 37,6 milliards de dollars, il a annulé le service de la dette pour 710 millions de dollars et a émis 33 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux (DTS)<sup>10</sup>. La Banque mondiale a engagé plus de 39 milliards de dollars en faveur des pays africains pour le renforcement des systèmes de santé, les filets de protection sociale et l'atténuation des impacts économiques de la crise. Ce montant comprend 2,9 milliards de dollars pour l'achat et le déploiement de vaccins<sup>21</sup>, ainsi que des fonds provenant de la Société financière internationale et des fonds redéployés à partir d'autres projets.

Le second rôle consiste à suggérer des mesures politiques de lutte contre les inégalités, mais rien n'indique que le FMI ou la Banque mondiale aient agi en ce sens. Bien qu'ils aient tous deux souligné l'accroissement de la pauvreté et des inégalités, notamment par des discours forts de leur directrice générale et directeur général<sup>22</sup>, respectivement, aucun n'a soumis ses prêts d'urgence à des analyses approfondies sur les politiques de lutte contre les inégalités. Le FMI continue d'encourager la plupart des pays à appliquer l'austérité. Face à la persistance de la pandémie, le département des affaires fiscales du FMI a recommandé des mesures fiscales progressives<sup>21</sup>. On observe depuis quelques signes de politiques plus équitables au Ghana, au Kenya, en RDC et au Rwanda, sans pour autant pouvoir conclure que ces politiques découlent systématiquement des programmes du FMI en Afrique. Rien n'indique non plus que des politiques du travail destinées à lutter contre les inégalités soient soutenues, sauf en ce qui concerne les lois visant à renforcer les droits du travail des femmes. Au contraire, dans le cadre de ses prêts COVID-19 octroyés entre le 15 mars 2020 et le 15 mars 2021, le FMI a conseillé à 14 pays africains de contenir ou de réduire la masse salariale de leur secteur public<sup>24</sup> : un récent document de travail sur l'Afrique du Sud suggère ainsi des réformes du travail qui aggraveraient les inégalités<sup>15</sup>.

Seuls cinq des premiers projets de santé COVID-19 de la Banque mondiale en Afrique étaient axés sur l'amélioration de l'accès équitable aux services de santé en supprimant les frais à la charge des patient·es, et cela se limitait principalement aux services COVID-19 : suppression des frais au Ghana, au Mali et en Sierra Leone ; prise en charge des paiements de l'assurance maladie pour les personnes pauvres en Côte d'Ivoire ; et un vague engagement à « soutenir les mécanismes visant à éliminer les obstacles financiers » à l'accès aux services au Liberia. En matière de protection sociale, les prêts de la Banque mondiale privilégient souvent les programmes de « filets de protection » ciblant étroitement les personnes les plus pauvres, au détriment d'une protection sociale globale offrant aux citoyen·nes une sécurité tout au long de leur vie, comme le prévoient les ODD<sup>26</sup>.

FIGURES 8 ET 9 : SERVICE DE LA DETTE ET DÉPENSES PUBLIQUES DANS LES PAYS AFRICAINS

<mark>FIGURE</mark> 8

<mark>FIGURE</mark> 9

### 2 QUE PEUT-ON FAIRE POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ?

De multiples études mondiales réalisées par le FMI, l'OCDE, la Banque mondiale, les Nations Unies et des expert·es indépendant·es ont montré que les trois politiques clés qui permettent vraiment de réduire les inégalités sont : des services publics universels et gratuits dans les domaines de l'éducation, la santé et la protection sociale ; une fiscalité équitable ; et le renforcement des droits du travail, en particulier pour les femmes<sup>27</sup>.

Pour suivre les progrès des pays dans ces politiques et l'impact de celles-ci sur la réduction des inégalités, Development Finance International et Oxfam ont conçu l'indice de l'engagement à la réduction des inégalités (ERI), qui suit les politiques dans ces trois domaines ou piliers, le degré de leur mise en œuvre et leur impact sur les inégalités. La Figure 10 présente les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès dans chacun de ces piliers<sup>22</sup>.

FIGURE 10: PILIERS ET INDICATEURS DE L'INDICE ERI

	Dépenses en matière de services publics	Progressivité de l'impôt	Droits du travail et salaires
Indicateurs de	<ul> <li>PS1a Éducation</li> <li>PS1b Santé</li> <li>PS1c</li> <li>Protection</li> </ul>	<ul> <li>T1a Impôt sur le revenu des personnes physiques</li> <li>T1a Impôt sur les sociétés</li> <li>T1a Taxe sur la valeur ajoutée</li> </ul>	<ul> <li>L1a Droits du travail</li> <li>L1b Droits du travail des femmes</li> <li>L1c Salaire minimum</li> </ul>
	Dépenses en % du budget total	• T1b Pratiques fiscales dommageables	Efforts publics pour protéger les travailleurs et les travailleuses dans le droit et dans la pratique
Indicateurs de mise en œuvre ou de	PS2a Achèvement de l'enseignement secondaire par le quintile le plus pauvre  PS2b Couverture santé universelle et dépenses directes  PS2c Couverture	• T2 Rendement fiscal de la TVA, de l'IRPP	• L2a Chômage • L2b Emploi vulnérable
Indicateurs	Couverture des régimes de retraite	s • T3 Impact de la fiscalité sur les	•L3 Impact du revenu du travail (salaire) sur les

### 2.1 COMMENT LES GOUVERNEMENTS AFRICAINS S'EN SORTENT-ILS EN MATIERE DE REDUCTION DES INÉGALITÉS ?

#### **2.1.1 PERFORMANCE GLOBALE**

L'indice ERI classe 158 pays dans le monde. Les scores sont calculés sur 1, 1 correspondant à la meilleure performance d'un pays dans l'indice. Dans l'ensemble, l'Afrique du Nord surpasse largement les autres sous-régions, tandis que l'Afrique centrale reste à la traîne. Quatre des cinq pays les mieux classés se trouvent en Afrique australe, avec en tête l'Afrique du Sud et les Seychelles, mais même eux n'obtiennent qu'un score de 0,75, ce qui signifie qu'ils pourraient faire un tiers de plus pour égaler les pays les plus performants à cet égard dans le monde. Les cinq pays africains les moins performants (le Soudan du Sud, le Nigeria, le Tchad, le Liberia et la République centrafricaine) figurent tous parmi les dix derniers au niveau mondial : le Soudan du Sud pourrait faire 12 fois mieux, et le Nigeria 8 fois mieux.

TABLEAU 1: PERFORMANCES GLOBALES DANS LE CADRE DE L'INDICE ERI

Scores régionaux		Cinq meilleurs dans le classement global			Cinq moins bons dans le classement global		
Région	Score	Pays	Score	Classe ment	Pays	Score	Classe ment
Afrique du Nord	0,53	Afrique du Sud	0,75	18	République centrafricaine	0,25	151
SADC	0,36	Seychelles	0,75	21	Liberia	0,23	154
Afrique de l'Ouest	0,33	Tunisie	0,61	48	Tchad	0,23	155
Afrique de l'Est	0,32	Namibie	0,58	52	Nigeria	0,16	157
Afrique centrale	0,30	Lesotho	0,57	54	Soudan du Sud	0,08	158

### 2.1.2 SERVICES PUBLICS: LES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES SONT INSUFFISANTES ET N'ATTEIGNENT PAS LES PERSONNES PAUVRES<sup>32</sup>

L'Afrique du Nord et l'Afrique australe obtiennent de meilleurs résultats en matière de services publics, tandis que l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale sont à la traîne. Les cinq pays les plus performants, Namibie en tête, se trouvent tous en Afrique australe, mais tous pourraient être deux fois plus performants. En revanche, l'Afrique concentre les cinq pays les moins performants dans ce pilier : le Soudan du Sud, le Tchad, le Nigeria, la République centrafricaine et le Niger pourraient tous faire 10 fois mieux (et même 30 fois mieux, dans le cas du Soudan du Sud). La principale raison de la mauvaise performance des pays à revenu faible est que, même si beaucoup d'entre eux consacrent une part importante de leur budget aux dépenses sociales, les montants dépensés par habitant·e et la couverture des citoyen·nes les plus pauvres restent faibles.

TABLEAU 2: PERFORMANCES ET CLASSEMENTS DANS LE CADRE DE L'INDICE ERI POUR LES SERVICES PUBLICS

Scores régionaux Cinq meilleurs dans le classement global			ment	Cinq moins bons dans le classement global			
Région	Score	Pays	Score	Classe ment	Pays	Score	Classe ment
Afrique du Nord	0,29	Namibie	0,55	34	Niger	0,11	154
Afrique australe	0,27	Afrique du Sud	0,49	44	République centrafricaine	0,11	155
Afrique de l'Est	0,22	Seychelles	0,49	45	Nigeria	0,08	156
Afrique centrale	0,12	Botswana	0,46	48	Tchad	0,07	157
Afrique de l'Ouest	0,12	Maurice	0,42	63	Soudan du Sud	0,03	158

L'Afrique obtient d'assez bons résultats en matière de **dépenses d'éducation** par rapport aux autres régions en développement, puisqu'elle y consacre 16,3 % des budgets publics, ce qui est comparable à l'Amérique latine et à l'Asie de l'Est, et bien supérieur à l'Asie du Sud. Six pays (Éthiopie, Namibie, Burkina Faso, Afrique du Sud, Eswatini et Botswana) atteignent l'objectif d'éducation pour tou·tes de 20 %, recommandé au niveau mondial. En revanche, le Soudan du Sud, la Somalie, le Nigeria, l'Égypte et l'Angola allouent moins de 10 % à l'éducation. Ces différents niveaux de dépenses produisent des résultats très différents en termes d'inégalités dans l'éducation : les Seychelles et le Botswana atteignent pratiquement 100 % d'achèvement du secondaire, alors que dans 14 pays, moins de 1 % des enfants les plus pauvres vont au terme du cycle secondaire.

L'Afrique se situe loin derrière l'Amérique latine et l'Asie de l'Est en ce qui concerne les **dépenses de santé**, n'y allouant en moyenne que 9,1 % des budgets publics. Seuls quatre pays (Seychelles, Liberia, Botswana et Eswatini) respectent l'engagement pris par l'UA à Abuja d'allouer 15 % à la santé ; cinq autres (Somalie, Soudan du Sud, Nigeria, Égypte et Mali) y consacrent moins de

5 %. Avec ces niveaux de dépenses, la couverture santé moyenne est bien inférieure à celle des autres régions, avec seulement 48 %. L'Algérie, le Maroc, les Seychelles et la Tunisie atteignent une couverture santé de 70 %, mais elle n'est que de 28 % au Tchad et à Madagascar. Il est choquant de constater que dans 17 pays, plus de 10 % de la population (et plus de 20 % en Égypte et en Sierra Leone) consacre 10 % de son revenu annuel aux soins de santé, ce qui plonge de nombreuses personnes dans la pauvreté et en dissuade beaucoup d'autres de se faire soigner.

L'Afrique consacre en moyenne la même proportion de son budget (9 %) à la **protection sociale** que l'Asie de l'Est et du Sud, mais beaucoup moins que l'Amérique latine, où de nombreux pays utilisent depuis quelques années la protection sociale de manière proactive, s'agissant du moyen le plus efficace pour réduire les inégalités. Cette part est également bien inférieure à la moitié du montant nécessaire pour assurer une protection sociale universelle de base conformément à l'ODD 1.3. Cinq pays (Tunisie, Maurice, Égypte, Angola et Tanzanie) consacrent plus de 15 % de leur budget à la protection sociale, tandis que le Soudan du Sud, le Tchad et le Liberia

y consacrent moins de 2 %. Ces faibles dépenses signifient que seuls 28 % des Africain·es âgé·es touchent une pension, contre 39 % en Asie et 55 % en Amérique latine. Par ailleurs, seulement 17 % de la population totale a accès à des prestations de protection sociale, contre 40 % en Asie.

FIGURES 11, 12 ET 13: RÉPARTITION DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES PAR RÉGION

FIGURE 11 FIGURE 12 FIGURE 13

En raison de la faiblesse des dépenses sociales et de l'accès des plus pauvres à l'éducation, à la santé et aux services de protection sociale, **les dépenses sociales ne réduisent les inégalités que de 7,8 % en Afrique**, soit moins qu'en Asie (8,5 %) et bien moins qu'en Amérique latine (10,1 %). C'est en Namibie (34 %), en Afrique du Sud (22 %) et au Bénin (19 %) que la réduction des inégalités est la plus forte, et au Nigeria (1,8 %), en Guinée (0,9 %) et au Soudan du Sud (0,6 %) qu'elle est la plus faible.

Les **dépenses agricoles** (surtout si elles sont destinées aux petit·es exploitant·es et à la production de denrées alimentaires) peuvent également constituer un puissant moteur de réduction des inégalités et d'élimination de la pauvreté. Nous les avons donc analysées comme une variable supplémentaire pour les gouvernements africains, notamment à la lumière de leur engagement, dans le cadre du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique de l'UA, à consacrer 10 % de leur budget à l'agriculture. Nous avons constaté qu'ils dépensent en moyenne moins de la moitié de cette part (4,6 %). Seuls la Gambie, le Mali et le Malawi atteignent cet objectif, tandis que le Burundi et le Zimbabwe en sont très proches. À l'autre extrême, l'Algérie, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Soudan du Sud consacrent moins de 1 % à l'agriculture, et le Mozambique à peine plus de 1 %<sup>30</sup>.

# 2.1.3 FISCALITÉ ÉQUITABLE : DES SYSTÈMES ÉQUITABLES SUR LE PAPIER SAPÉS PAR UN FAIBLE RECOUVREMENT

L'Afrique australe obtient les meilleurs résultats parmi les régions d'Afrique, suivie de près par l'Afrique de l'Est. Dans l'ensemble, l'Afrique obtient de bons résultats sur le pilier « fiscalité » de l'indice ERI, principalement parce que ses systèmes fiscaux sont très progressifs sur le papier par rapport à d'autres régions en développement. Mais le recouvrement des impôts progressifs sur le revenu est très décevant dans la plupart des pays. Les cinq pays africains (Afrique du Sud, Togo, Djibouti, Kenya et Tunisie) les mieux classés figurent tous parmi les dix premiers au niveau mondial, mais pourraient encore faire entre un tiers (Afrique du Sud) et la moitié de mieux. Les pays les moins performants (Soudan du Sud, Liberia, Maurice, Maroc et Madagascar) pourraient tous faire deux ou trois fois mieux.

TABLEAU 3 : PERFORMANCES ET CLASSEMENTS DANS LE CADRE DE L'INDICE ERI POUR LA FISCALITÉ

Scores régionaux global		Cinq meilleurs dan	s le classem	ent global	Cinq moins bons dans le classement		
Région	Score	Pays	Score	Classeme	Pays	Score	Classeme
				nt			nt
SADC	0,64	Afrique du Sud	0,73	1	Madagascar	0,47	154
Afrique de l'Est	0,63	Togo	0,70	2	Maroc	0,46	155
Afrique du Nord	0,58	Djibouti	0,67	5	Maurice	0,46	156
Afrique centrale	0,53	Kenya	0,66	9	Liberia	0,41	157
Afrique de l'Ouest	0,49	Tunisie	0,65	10	Soudan du Sud	0,37	158

L'Afrique dispose de **systèmes fiscaux relativement progressifs sur le papier**. Les produits alimentaires de base consommés par les personnes les plus pauvres dans 35 pays sont exonérés de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), et l'Afrique a les taux supérieurs moyens d'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et d'impôt sur les sociétés (IS) les plus élevés parmi les régions en développement. La République centrafricaine et le Togo ont les systèmes fiscaux les plus progressifs sur le papier, tandis que le Soudan du Sud est le moins progressif, malgré son intention de tendre vers les niveaux de la Communauté d'Afrique de l'Est d'ici 2025<sup>12</sup>. En effet, les accords régionaux de coordination fiscale ont été un puissant facteur de maintien de la progressivité des taux d'imposition dans la région de l'UEMOA<sup>22</sup>. L'Afrique compte également relativement peu de paradis fiscaux pour les entreprises, seul Maurice se situant en dessous de la moyenne mondiale, en raison de son faible taux d'impôt sur les sociétés.

FIGURES 14 ET 15 : TAUX DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES ET DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS



En moyenne, l'Afrique est très en retard par rapport aux autres régions en matière de **perception des impôts progressifs**, puisqu'elle ne perçoit que 29 % des montants théoriques d'après ses taux d'imposition, contre 35 % en Asie de l'Est, 36 % en Asie du Sud et 38 % en Amérique latine. Toutefois, il est intéressant de noter que cela s'explique principalement par un rendement de sa TVA (44 %) beaucoup plus faible que celui des autres régions, alors que son rendement de l'IRPP est le plus élevé de toutes les régions, et que son rendement de l'IS dépasse celui de l'Asie du Sud. Les Seychelles et l'Algérie collectent plus des deux tiers des taxes qu'elles devraient percevoir, tandis que le Soudan du Sud, la République centrafricaine et le Tchad en collectent moins de 10 %. Ce faible rendement est le résultat de la combinaison de niveaux élevés d'exonérations fiscales pour les riches et de niveaux élevés d'évasion fiscale.

L'Afrique est une région où les **impôts sur la fortune** engendrent très peu de recettes (0,35 % du PIB en moyenne, contre 0,73 % en Asie de l'Est, 0,88 % en Amérique latine et 1,88 % dans les pays de l'OCDE). Il n'y a pas d'impôt sur la richesse extrapatrimoniale ; les impôts sur les plus-values sont inexistants dans six pays et inférieurs à l'impôt sur le revenu dans 25 autres pays ; les droits de succession n'existent que dans 14 pays et ne sont progressifs que dans neuf d'entre eux ; enfin, les impôts fonciers sont souvent peu progressifs et rarement perçus dans les faits. L'Afrique du Sud (1,7 % provenant essentiellement des impôts fonciers), le Maroc (1,4 % provenant d'une combinaison de taxes sur les transactions financières et d'impôts fonciers) et les Seychelles (0,8 % provenant du droit de timbre sur les transactions financières) sont les seuls pays où les recettes de l'impôt sur la fortune dépassent 0,5 % du PIB.

En raison du faible taux de recouvrement de l'ensemble des impôts, le système fiscal africain **accroît en fait les inégalités de 1**% **en moyenne** dans la région. Ce chiffre reste toutefois inférieur à l'augmentation de 1,9 % observée en Asie de l'Est, de 2 % en Amérique latine et de 2,4 % en Asie du Sud. Dans 31 pays d'Afrique, la fiscalité exacerbe les inégalités. La Tanzanie et la Tunisie font figure de modèles, car la fiscalité y réduit les inégalités d'environ 10 % ; en revanche, les inégalités augmentent au Burkina Faso et au Maroc, en raison de prélèvements sociaux régressifs et de la TVA.

#### 2.1.4 DROITS DU TRAVAIL: DES DROITS VARIABLES SUR LE PAPIER, AUCUN DROIT POUR LA PLUPART<sup>13</sup>

L'Afrique du Nord est la plus performante des régions africaines en termes de droits du travail, suivie de près par l'Afrique australe : l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest sont très à la traîne. Dans l'ensemble, l'Afrique obtient des résultats relativement médiocres pour ce pilier de l'indice ERI, principalement parce que la majorité de ses travailleurs et travailleuses occupent des emplois informels ou vulnérables et n'ont donc aucun droit en matière de travail, mais aussi parce que de nombreux pays sont à la traîne en ce qui concerne les droits des syndicats et des travailleurs et travailleuses, ainsi qu'en termes de salaire minimum. Les cinq pays africains (Seychelles, Maurice, Afrique du Sud, Cap-Vert et Tunisie) les mieux classés devraient améliorer leurs performances de 25 à 50 % pour égaler les meilleurs résultats mondiaux, tandis que les cinq derniers (Soudan du Sud, Éthiopie, Burundi, République centrafricaine et Nigeria) devraient faire cinq fois mieux.

Scores régionaux global		Cinq meilleurs dans le classement global			al Cinq moins bons	Cinq moins bons dans le classement		
Région	Score	Pays	Score	Classeme nt	Pays	Score	Classem ent	
Afrique du Nord	0,49	Seychelles	0,81	29	Soudan du Sud	0,24	154	
SADC	0,36	Maurice	0,66	50	Éthiopie	0,22	155	
Afrique de l'Est	0,17	Afrique du Sud	0,66	53	Burundi	0,22	156	
Afrique centrale	0,16	Cap-Vert	0,65	57	République centrafricaine	0,20	157	
Afrique de l'Ouest	0,12	Tunisie	0,65	60	Nigeria	0,17	158	

L'Afrique s'en sort relativement bien pour ce qui est de ses politiques en matière de droits syndicaux et de droits des travailleurs et des travailleuses, mesurés à l'aune de l'adoption de lois officielles et de la mise en œuvre des conventions de l'OIT, faisant légèrement mieux que l'Amérique latine et beaucoup mieux que l'Asie. Cela cache toutefois d'énormes disparités entre les pays. Alors que le Cap-Vert, le Togo, le Malawi, la Gambie et São Tomé-et-Príncipe figurent tous parmi les 30 premiers, avec de bons résultats en droit et en pratique, le Zimbabwe, le Nigeria, l'Algérie, Djibouti et l'Égypte violent régulièrement les droits des syndicats et des travailleurs et travailleuses<sup>34</sup>.

L'Afrique obtient des résultats similaires à ceux des autres régions en ce qui concerne les **droits du travail des femmes**, légèrement derrière l'Amérique latine et devant l'Asie de l'Est. Seuls les Seychelles, le Togo, São Tomé-et-Príncipe et le Mozambique figurent parmi les 50 premiers pays au niveau mondial, tandis que le Nigeria, la Guinée-Bissau et la Sierra Leone sont parmi les 10 derniers. Dans de nombreux pays, les résultats sont décevants en raison de l'absence de lois protégeant les femmes contre la discrimination, les inégalités de salaire, le viol et le harcèlement sexuel. En ce qui concerne le congé parental, seule l'Éthiopie se classe parmi les 50 premiers pays au monde, avec 123 jours de congé parental rémunéré. La Tunisie n'offre en revanche que 21 jours, l'Eswatini 14 jours et le Lesotho aucun.

En matière de salaire minimum, l'Afrique fait mieux que toute autre région en développement. Huit pays figurent dans le top 10 mondial lorsque l'on compare le salaire minimum au PIB par habitant·e, RDC, Mozambique et Niger en tête. En bas du classement de l'indice ERI sur cet indicateur, on trouve le Soudan du Sud, l'Ouganda, l'Égypte et l'Éthiopie, qui n'ont pas de salaire minimum national incluant le secteur privé, ainsi que le Burundi et le Rwanda, dont les salaires minimum ont été fixés il y a si longtemps qu'ils sont dérisoires et n'ont aucun impact sur les niveaux de salaire actuels.

Le fait que les politiques du travail s'appliquent à une si petite partie de la population active tire vraiment vers le bas les performances de l'Afrique en la matière. En tenant compte à la fois des personnes au chômage et des travailleurs et travailleuses sans contrat officiel, 67 % des travailleurs et travailleuses africain-es ne bénéficient d'aucun des droits du travail évoqués ci-dessus, contre 61 % en Asie du Sud, 52 % en Asie de l'Est et 48 % en Amérique latine. L'Afrique compte 17 des 20 pays les moins bien classés pour cet indicateur (avec le Burundi, le Niger, le Tchad et la République centrafricaine en queue de peloton), les Seychelles et Maurice étant les seuls pays à se situer dans le tiers supérieur de l'indice.

FIGURES 16 ET 17 : SALAIRE MINIMUM ET DROITS DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES PAR RÉGION

FIGURE 16 FIGURE 17

En ce qui concerne l'**impact des politiques et des droits du travail sur les inégalités**, en raison notamment du nombre élevé de travailleurs et de travailleuses sans contrat officiel, l'Afrique présente de loin les pires inégalités salariales de toutes les régions en développement (son coefficient de Gini atteint 0,65, contre 0,52 pour l'Asie de l'Est, 0,51 pour l'Asie du Sud et 0,47 pour l'Amérique latine). Dix-huit pays ont des coefficients de Gini supérieurs à 0,7 pour les salaires, les pires étant le Niger (0,85), la République centrafricaine et le Liberia (0,82). Même les coefficients de Gini pour les salaires les plus bas sont élevés, avec 0,43 en Égypte et 0,47 à Maurice et en Afrique du Sud.

### Encadré 1. La transparence budgétaire et la lutte contre la corruption sont étroitement liées à la lutte contre les inégalités

Bon nombre de commentateurs et de commentatrices des précédents rapports sur l'indice ERI ont demandé s'il existait un lien entre la gouvernance et les engagements politiques en matière de lutte contre les inégalités. Pour répondre à cette question, nous avons testé les corrélations entre l'indice ERI et deux indicateurs de gouvernance largement utilisés : l'Indice du budget ouvert (IBO) du Partenariat international pour le budget et l'Indice de perception de la corruption (IPC) élaboré par Transparency International. L'IPC couvre les 47 pays africains inclus dans l'indice ERI, tandis que l'IBO couvre 36 de ces pays<sup>35</sup>.

Nous avons identifié de fortes corrélations entre les scores de l'IPC et de l'indice ERI, en particulier sur les services publics (0,74) et le score ERI global (0,67). Cela révèle un lien très fort entre les pays qui luttent de manière probante contre la corruption et ceux qui s'emploient à réduire les inégalités, notamment par le biais de services publics favorables aux pauvres. Parmi les régions d'Afrique, les corrélations étaient particulièrement fortes en Afrique australe, avec 0,80 pour l'engagement global et 0,85 pour les services publics. Bien que plus faibles, les corrélations entre l'IBO et l'indice ERI étaient également positives pour les scores globaux et les services publics, s'établissant dans les deux cas à 0,44. Cela signifie qu'il existe également un lien important entre la transparence budgétaire et les budgets permettant de lutter contre les inégalités. Ces résultats viennent conforter un large éventail de documents sur la gouvernance démontrant que la corruption et la mainmise d'une petite élite fortunée sur l'élaboration des politiques et des budgets sont susceptibles d'engendrer des politiques et des résultats qui exacerbent les inégalités.

# ANNEXE 1 : INDICE DE L'ENGAGEMENT À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS 2020 : CLASSEMENT DES PAYS AFRICAINS

Pays	Classem ent mondial (158)	Classem ent en Afrique (47)	Pays	Classem ent mondial (158)	Classem ent en Afrique (47)
Afrique du Sud	18	1	Sénégal	127	25
Seychelles	21	2	Tanzanie	130	26
Tunisie	48	3	Gambie	132	27
Namibie	52	4	Rwanda	133	28
Lesotho	54	5	Burkina Faso	134	29
Botswana	60	6	République démocratique du Congo	135	30
Algérie	70	7	Éthiopie	136	31
Kenya	76	8	République du Congo	137	32
Maurice	79	9	Zimbabwe	138	33
Togo	82	10	Cameroun	139	34
Cap-Vert	91	11	Guinée	140	35
Eswatini	96	12	Côte d'Ivoire	141	36
Malawi	97	13	Niger	142	37
Djibouti	101	14	Ouganda	143	38
São Tomé-et-Príncipe	105	15	Sierra Leone	145	39
Égypte	113	16	Burundi	147	40
Mozambique	115	17	Madagascar	148	41
Angola	118	18	Guinée-Bissau	150	42
Maroc	120	19	République centrafricaine	151	43
Ghana	121	20	Liberia	154	44
Zambie	122	21	Tchad	155	45
Mauritanie	123	22	Nigeria	157	46
Mali	125	23	Soudan du Sud	158	47
Bénin	126	24			

#### **NOTES**

Sauf mention contraire, les liens cités ont été consultés pour la dernière fois le 17 janvier 2022.

- 1 N. Tamale (2021), Adding Fuel to Fire: How IMF demands for austerity will drive up inequality worldwide. Oxfam. https://policy-practice.oxfam.org/resources/adding-fuel-to-fire-how-imf-demands-for-austerity-will-drive-up-inequality-worl-621210/
- 2 En raison du manque de données, les Comores, la Guinée équatoriale, le Gabon, la Libye, la Somalie et le Soudan ne sont pas inclus dans l'indice ERI. Cependant, de très nombreuses données sont disponibles pour la Somalie et sont donc analysées dans certaines sections ultérieures du rapport.
- 3 Le travail qui sous-tend ce document d'information a été financé par Development Finance International, Norwegian Church Aid, l'Open Society Foundation et Oxfam International.
- 4 Selon le FMI, un coefficient de Gini supérieur à 0,27 signifie que les inégalités sapent la croissance. D'après ses calculs, la réduction de la croissance imputable aux inégalités se situe entre 1 % et 10 % et augmente avec le niveau d'inégalités. Voir F. Grigoli et A. Robles (2017), *Inequality Overhang*. Document de travail du FMI. <a href="https://www.imf.org/en/Publications/WP/">https://www.imf.org/en/Publications/WP/</a> Issues/2017/03/28/Inequality-Overhang-44774
- 5 Voir C. Lakner, M. Negre et E.B. Prydz (2014), Twinning the Goals: How Can Promoting Shared Prosperity Help to Reduce Global Poverty? <a href="https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/20611">https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/20611</a>; et C. Lakner, D.G. Mahler, M. Negre et E. B. Prydz (2020), How Much Does Reducing Inequality Matter for Global Poverty? Global Poverty Monitoring Technical Note 13. <a href="https://documents1.worldbank.org/curated/en/765601591733806023/pdf/How-Much-Does-Reducing-Inequality-Matter-for-Global-Poverty.pdf">https://documents1.worldbank.org/curated/en/765601591733806023/pdf/How-Much-Does-Reducing-Inequality-Matter-for-Global-Poverty.pdf</a>
- 6 Les données sur la concentration des revenus et des richesses proviennent du World Inequality Lab: <a href="https://wid.world/data">https://wid.world/data</a>. Elles montrent qu'en moyenne, dans l'ensemble des pays africains, la part de revenu des 1 % les plus riches est de 16,6 % et la part de richesse de 33,3 %, de sorte que la richesse est 2.06 fois plus concentrée parmi les 1 % les plus riches.
- 7 Pour une excellente analyse de l'impact des inégalités raciales et de genre en Afrique du Sud, voir Oxfam Afrique du Sud (2020), Reclaiming Power: Womxn's Work and Income Inequality in South Africa. <a href="https://www.oxfam.org.za/wp-content/uploads/2020/11/oxfam-sa-inequality-in-south-africa-report-2020.pdf">https://www.oxfam.org.za/wp-content/uploads/2020/11/oxfam-sa-inequality-in-south-africa-report-2020.pdf</a>
- 8 Pour une analyse sur le Sahel, voir S. Gellar (2020), Steps Toward Peace: A Conflict Assessment of the Liptako-Gourma Zone (Burkina Faso, Mali and Niger). Catholic Relief Services. <a href="https://www.crs.org/sites/default/files/tools-research/sahel">https://www.crs.org/sites/default/files/tools-research/sahel</a> peace initiative report 20os-296417 final 1.pdf
- 9 Voir C. Lakner et al. (2020), How Much Does Reducing Inequality Matter for Global Poverty?
- 10 Données fournies à Oxfam par la Banque mondiale. On estime que l'Afrique subsaharienne compte actuellement 1 009 millions de personnes vivant avec moins de 5,50 dollars par jour. Si les tendances actuelles se poursuivent et que les inégalités augmentent, ce chiffre atteindra 1 170 millions d'ici 2030.
- 11 Voir Patriotic Millionaires, Institute for Policy Studies, Fight Inequality Alliance et Oxfam (2022), Taxing Extreme Wealth

   An Annual Tax on the World's Multi-millionaires and Billionaires: What it Would Raise and What it Could Pay For. <a href="https://ips-dc.org/wp-content/uploads/2022/01/Report-Taxing-Extreme-Wealth-What-It-Would-Raise-What-It-Could-Pay-For.pdf">https://ips-dc.org/wp-content/uploads/2022/01/Report-Taxing-Extreme-Wealth-What-It-Would-Raise-What-It-Could-Pay-For.pdf</a>
- 12 L'estimation la plus basse est celle de l'Institute for Health Metrics and Evaluation : <a href="https://covid19.healthdata.org">https://covid19.healthdata.org</a>; l'estimation la plus élevée est celle de The Economist : <a href="https://www.economist.com/graphic-detail/coronavirus-excess-deaths-estimates">https://www.economist.com/graphic-detail/coronavirus-excess-deaths-estimates</a>
- 13 A. Levin, N. Owusu-Boaitey, S. Pugh, B. K. Fosdick, A. B. Zwi, A. Malani, S. Soman, L. Besançon, I. Kashnitsky, S. Ganesh, A. McLaughlin, G. Song, R. Uhm et G. Meyerowitz-Katz (2021), Assessing the Burden of COVID-19 in Developing Countries: Systematic Review, Meta-Analysis, and Public Policy Implications. <a href="https://www.medrxiv.org/content/10.1101/2021.09.29.21264325v3.full.pdf">https://www.medrxiv.org/content/10.1101/2021.09.29.21264325v3.full.pdf</a>+html
- 14 Données de Our World in Data. https://ourworldindata.org/explorers/coronavirus-data-explorer
- 15 Les données utilisées dans cette section proviennent de la base de données de l'indice ERI sur les services publics et les droits du travail : <a href="www.inequalityindex.org">www.inequalityindex.org</a>. La couverture de protection sociale est suivie par un indicateur indirect portant sur la couverture des régimes de retraite, car les données sur la couverture de protection sociale globale dans toute l'Afrique n'étaient pas disponibles lorsque la dernière base de données de l'indice ERI a été compilée en 2020. Des données plus récentes indiquent que la couverture de protection sociale globale pour tous les groupes d'âge n'est que de 17 % en Afrique, contre 40 % dans les États arabes et en Asie, 64 % sur le continent américain et 84 % en Europe.
- 16 Données du FMI (2021), *Database of Fiscal Policy Responses to COVID-19*. https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Fiscal-Policies-Database-in-Response-to-COVID-19; complétées par les documents de programme et les documents de l'article IV du FMI pour chaque pays.
- 17 Toutes les données citées dans ce paragraphe proviennent de la base de données compilée pour un rapport à paraître pour Norwegian Church Aid, A Nordic Solution to the New Debt Crisis, d'après la base de données sur les Perspectives de l'économie mondiale du FMI pour la dette/PIB, et des documents budgétaires des pays, ainsi que des documents de l'article IV du FMI pour le service de la dette et les autres dépenses. Aucune donnée sur le service de la dette n'était disponible pour l'Algérie, l'Égypte, la Guinée équatoriale, l'Érythrée ou la Libye, ni sur l'encours de la dette pour l'Érythrée
- 18 N. Tamale (2021), Adding Fuel to Fire: How IMF demands for austerity will drive up inequality worldwide. Oxfam. https://policy-practice.oxfam.org/resources/adding-fuel-to-fire-how-imf-demands-for-austerity-will-drive-up-inequality-worl-621210/
- 19 Ces prévisions de réduction des dépenses sont calculées sur la base du PIB en dollars et des chiffres de dépenses/PIB du FMI (2021), World Economic Outlook Database: October 2021. <a href="https://www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2021/October">https://www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2021/October</a>

- 20 Soutien financier du FMI d'après les données du FMI (non daté), COVID-19 Financial Assistance and Debt Service Relief. https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/COVID-Lending-Tracker
- 21 COVID-19 (coronavirus): l'action de la Banque mondiale en Afrique, voir <a href="https://www.worldbank.org/fr/news/factsheet/2020/06/02/world-banks-response-to-covid-19-coronavirus-in-africa">https://www.worldbank.org/fr/news/factsheet/2020/06/02/world-banks-response-to-covid-19-coronavirus-in-africa</a>
- 22 Voir, par exemple, L. Elliott (29 septembre 2020), IMF Chief: Covid Will Widen Inequality Without Global Action, The Guardian. https://www.theguardian.com/business/2020/sep/29/imf-chief-covid-inequality-kristalina-georgieva; et Banque mondiale (2020), Allocution du président du Groupe de la Banque mondiale, David Malpass, au Sommet sur l'ambition climatique 2020. https://www.worldbank.org/fr/news/speech/2020/12/12/remarks-by-world-bank-group-president-david-malpass-at-the-climate-ambition-summit-2020
- 23 R. de Mooij, R. Fenochietto, S. Hebous, S. Leduc et C. Osorio-Buitron (2020), *Tax Policy for Inclusive Growth After the Pandemic*. <a href="https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/en-special-series-on-covid-19-tax-policy-for-inclusive-growth-after-the-pandemic.ashx">https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/en-special-series-on-covid-19-tax-policy-for-inclusive-growth-after-the-pandemic.ashx</a>
- 24 N. Tamale (2021), Op. cit.
- 25 R. A. Duval, Y. Ji et I. Shibata (2021), Labor Market Reform Options to Boost Employment in South Africa. Document de travail du FMI 2021/165. <a href="https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2021/06/11/Labor-Market-Reform-Options-to-Boost-Employment-in-South-Africa-460735">https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2021/06/11/Labor-Market-Reform-Options-to-Boost-Employment-in-South-Africa-460735</a>
- 26 Sur la santé, voir K. Malouf Bous, A. Marriott, E. Seery et R. Shadwick (2020), From Catastrophe to Catalyst: Can the World Bank Make COVID-19 a Turning Point for Building Universal and Fair Public Healthcare Systems? <a href="https://policy-practice.oxfam.org/resources/from-catastrophe-to-catalyst-can-the-world-bank-make-covid-19-a-turning-point-f-621113">https://policy-practice.oxfam.org/resources/from-catastrophe-to-catalyst-can-the-world-bank-make-covid-19-a-turning-point-f-621113</a>. Sur la protection sociale, voir, par exemple, C. Andrews, A. de Montesquiou, I. Arevalo Sanchez, P.V. Dutta, B.V. Paul, S. Samaranayake, J. Heisey, T. Clay et S. Chaudhary. (2021), The State of Economic Inclusion Report 2021: The Potential to Scale. Banque mondiale. <a href="https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/34917">https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/34917</a>
- 27 Pour les nombreuses études de recherche qui sous-tendent les indicateurs inclus dans l'indice ERI, voir les rapports 2017, 2018 et 2020 sur l'indice ERI et leurs documents méthodologiques connexes : <a href="https://www.inequalityindex.org">www.inequalityindex.org</a>.
- 28 Vous trouverez de plus amples détails sur les définitions des indicateurs et les sources de données dans le document méthodologique sur le site Web de l'indice ERI : www.inequalityindex.org
- 29 Toutes les données de cette section proviennent de la base de données sur les services publics équitables de l'indice ERI, dont une synthèse est disponible à l'adresse <a href="www.inequalityindex/org">www.inequalityindex/org</a>. Cette base de données a été compilée à partir des documents de budgets pour 90 pays, ainsi que de sources secondaires de la Banque asiatique de développement, de la CEPAL, d'Eurostat, de l'OIT, de l'OCDE, de l'UNESCO et de l'OMS.
- 30 Données provenant de Government Spending Watch, <u>www.governmentspendingwatch.org</u> pour tous les pays sauf l'Algérie, l'Égypte, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Maroc et la Tunisie, qui proviennent de https://www.resakss.org/node/11
- 31 La source de toutes les données relatives aux taux d'imposition et au recouvrement de l'impôt citées dans cette section est la base de données mondiale sur les impôts progressifs de l'indice ERI, dont une synthèse est disponible à l'adresse <a href="https://www.inequalityindex/org">www.inequalityindex/org</a> et elle-même basée sur les documents relatifs au budget et au code des impôts des pays, ainsi que sur les analyses fiscales des principales sociétés comptables mondiales (par exemple, Deloitte (2021), Guide to Fiscal Information: Key Economies in Africa 2021. <a href="https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/za/Documents/tax/za-Deloite-Guide-to-fiscal-information-2021.pdf">www.information-2021.pdf</a>) et les données de recouvrement de l'impôt provenant de documents du FMI sur les pays disponibles sur <a href="https://www.imf.org">www.imf.org</a>
- 32 Voir M. Martin (à paraître), Progressive Tax Policies to Build Back Fairer, Development Finance International.
- 33 Les données sur le travail proviennent de la base de données de l'indice ERI sur les droits du travail, dont une synthèse est disponible sur www.inequalityindex/org et elle-même compilée d'après les lois sur le travail et les annonces de salaire minimum des pays, ainsi que de sources secondaires de l'OIT et de la Banque mondiale.
- 34 Cela s'appuie sur les indicateurs du droit du travail de la Penn State University (<a href="https://www.dept.psu.edu/liberalarts/WorkersRights">https://www.dept.psu.edu/liberalarts/WorkersRights</a>), récemment adoptés par l'ONU comme indicateur officiel de suivi des ODD sur le droit du travail. Ces scores se rapportent toutefois à l'année 2017, car les scores des indicateurs sont encore en cours de mise à jour pour les années plus récentes.
- 35 Pour de plus amples détails sur ces indices, voir <a href="https://survey.internationalbudget.org/#home">https://survey.internationalbudget.org/#home</a> et <a href="https://www.transparency.org/en/cpi/2020/index">https://www.transparency.org/en/cpi/2020/index</a>. Les données utilisées provenant des deux indices sont celles de 2019 afin de correspondre aux données de l'indice ERI.

Ce rapport a été produit conjointement par une petite équipe de Development Finance International (DFI) et d'Oxfam International. Matthew Martin, de DFI, en est l'auteur principal. Oxfam et DFI remercient Anthony Kamande, Kwesi Obeng, Chiara Putaturo, Nabil Abdo, Jeroen Kwakkenbos, Christian Hallum, Max Lawson, Lusungu Kacheche, Rama Omonya et Peter Kamalingin pour leur contribution.

Cette publication fait partie d'une série sur l'engagement des gouvernements africains à la réduction des inégalités produite au cours de la période 2021-2022. Pour de plus amples détails sur les politiques régionales et nationales, y compris des recommandations sur la manière dont chaque pays pourrait améliorer ses politiques, consultez les rapports et les profils des pays sur www.inequalityindex.org

Pour plus d'informations sur l'indice de l'engagement à la réduction des inégalités, ainsi que sur ses données complètes et sa méthodologie, voir www.inequalityindex.org. Pour de plus amples informations sur les problématiques évoquées dans ce document ou pour nous envoyer vos commentaires sur le rapport, veuillez envoyer un e-mail à matthew.martin@dri.org.uk ou à max.lawson@oxfam.org.

© Development Finance International et Oxfam International octobre 2020 Ce document est soumis aux droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. E-mail

policyandpractice@oxfam.org.uk. Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

#### **Development Finance International.**

Development Finance International est une organisation à but non lucratif de promotion, de conseil et de recherche en matière de renforcement des capacités, qui travaille avec plus de 50 gouvernements et organisations internationales

organisations de la société civile dans le monde pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et les inégalités grâce au financement du développement. Pour plus d'informations, consultez www.developmentfinance.org et www. governmentspendingwatch.org

#### Oxfam

Oxfam est une confédération internationale de 20 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 67 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Veuillez contacter l'une des organisations pour toute information complémentaire ou consultez www.oxfam.org

#### Photo de couverture

Bidonvilles de Kiberia, Kenya. Photo: Victor Oluoch.



